

## **Compte-rendu de la quatrième rencontre du comité de suivi Faubourg Pointe-aux-Prairies (FPAP)**

Mercredi, le 24 août 2011 de 18h à 20h.  
Rencontre ayant eu lieu au Centre Boscoville

### **Étaient présents :**

Chantal Rouleau – *Mairesse de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles*

Caroline Bourgeois (animation) – *Conseillère municipale*

Mario Blanchet – *Conseiller municipal*

Sébastien Otis (prise de notes) – *Responsable du soutien aux élus*

Julien Lauzon – *Conseiller en développement – habitation, arrondissement RDP-PAT*

Amar Sadoun – *Ingénieur, Direction des travaux publics - Division de l'ingénierie*

Bernard Donato – *Chef de Division du Bureau technique*

Rheal Dallaire – *Promoteur du Projet Faubourg Pointe-aux-Prairies*

Isabelle Gagnon – *Directrice au marketing Faubourg Pointe-aux-Prairies*

Véronique Vézina – *Coordonnatrice au marketing Faubourg Pointe-aux-Prairies*

Alexandre Hamilton – *Citoyen*

Mélanie Deguire – *Citoyenne*

Chantal Hainault – *Citoyenne*

**Point 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Point 2 – Tour de table (présentations)**

Il y a présentation des différents participants vu la présence de deux nouvelles personnes.

**Point 3 – Suivi de la dernière rencontre**

**- Intervention de Mme Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement**

Dans un premier temps, Mme Rouleau réaffirme le mandat ainsi que les objectifs du comité. Dans cette perspective, elle insiste sur le fait qu'ayant pris acte des préoccupations des membres du comité, les élus de l'arrondissement ont à cœur que le développement du projet FPAP respecte la qualité de vie des résidents habitant le projet ainsi que ceux résidant en périphérie de celui-ci.

Au départ, le défi de ce comité était de parvenir à dégager des problématiques générales (susceptibles de toucher plusieurs résidents du secteur) à partir des observations particulières des participants. Cette étape ayant été franchie, nous connaissons aujourd'hui les éléments pour lesquels il reste du travail à faire. Actuellement, les instances de l'arrondissement concernées par les problématiques identifiées travaillent à trouver des issues aux préoccupations liées au projet du FPAP. Enfin, Mme Rouleau félicite les membres du comité pour leur travail.

Pour sa part, Mme Bourgeois insiste sur le fait qu'il est important que les citoyens déposent une requête auprès d'Accès Montréal pour leurs demandes ponctuelles. Si ceux-ci sont insatisfaits ou ont des commentaires vis-à-vis de la prise en charge de leur requête, ils sont invités à en informer leur conseiller.

**- État de la situation avec le projet FPAP (Direction des travaux publics)**

M. Sadoun rappelle que le pavage des phases 3 et 5 sera fait à l'automne. Il insiste sur le fait que tout sera mis en œuvre afin de minimiser l'impact de ces travaux. Il note que la réalisation des phases 7 et 11 aura un impact moindre que pour les phases précédentes puisqu'elles sont éloignées des zones habitées. Par ailleurs, M. Sadoun mentionne que l'étude de circulation aura un impact important sur le secteur du FPAP. En identifiant des solutions pour optimiser la fluidité de la circulation, ce plan aura un rôle déterminant.

**Point 4 – Aménagement du parc des Cageux**

Mme Bourgeois affirme avoir reçu des appels de citoyens préoccupés par l'état actuel du parc. Ces citoyens trouvent que l'aménagement actuel ne répond pas aux

attentes. D'une part, les gens espéraient un aménagement plus beau et, d'autre part, un espace qu'il serait possible de fréquenter.

Mme Bourgeois explique que, pour le Réseau des Grands Parcs (RDGP) (qui relève de la ville centre et non de l'arrondissement), le parc est avant tout une zone de préservation et non pas un espace récréatif. Afin d'obtenir des éclaircissements sur la vision qu'a le RDGP concernant le parc des Cageux, une rencontre aura lieu sous peu.

De son côté, M. Dallaire affirme avoir reçu lui aussi beaucoup d'appels de la part de résidents du projet pour des motifs similaires. Il aimerait avoir plus d'informations afin d'avoir des réponses à donner aux résidents du projet. M. Dallaire mentionne que ceux-ci pourraient être informés de ce qui est envisagé pour ce parc via le journal du FPAP qui paraîtra à l'automne.

M. Lauzon affirme que si le parc des Cageux est une zone de préservation, c'est peut-être parce que le ministère de l'Environnement a exigé une forme de compensation pour la réalisation du projet FPAP.

Un citoyen affirme que l'aménagement devrait prévoir, au minimum, un accès à l'eau. Pour sa part, une citoyenne se montre favorable à l'aménagement actuel. Selon elle, la présence d'espaces verts non destinés à un usage récréatif est une chose indispensable. Elle affirme que, quand on prend du recul, il nous faut admettre que cet espace vert est bien à sa place à cet endroit. Il ne manque pas de parcs destinés à un usage récréatif dans le secteur.

#### **Point 5 – Questions des citoyens**

Affirmant que la circulation de camions sur la rue Armand-Chaput est très problématique, un citoyen demande si le camionnage ne peut pas emprunter un autre accès pour se rendre sur le lieu des travaux. Selon lui, Armand-Chaput est une rue qui n'est pas conçue pour une utilisation intensive de la part des poids lourds, d'autant plus que leur présence représente une menace pour la sécurité. Le citoyen se demande si ce n'est pas à la Ville de faire des démarches auprès de Métro pour l'utilisation d'une partie de leur terrain durant les travaux. À ce, M. Lauzon répond que cette avenue est difficilement envisageable.

M. Lauzon rappelle que l'étude de circulation de M. Dallaire est en ce sens très importante. En portant sur les six premières phases ainsi que les six autres à venir, cette étude précisera les reconfigurations possibles afin d'améliorer la circulation dans le projet. M. Dallaire mentionne que l'étude de circulation, qui sera présentée à l'arrondissement, comporte deux options et que l'arrondissement devra faire un choix. Enfin, M. Dallaire mentionne qu'une personne ressource de chez Cima pourra venir présenter l'étude lors de la prochaine rencontre.

Dans une autre perspective, il est demandé si le Plan de camionnage doit influencer le parcours des camions se rendant sur le site du projet. M. Donato répond que le Plan de camionnage ne vise pas les véhicules affectés à la livraison ou à l'entretien. C'est plutôt le camionnage de transit qui est visé. Ainsi, les camions requis dans le contexte de travaux ne sont pas touchés par ce Plan. Par ailleurs, il faut comprendre que, idéalement, les camions doivent emprunter les voies collectrices et non les rues résidentielles. Toutefois, il est parfois difficile, voire impossible, que cette mesure soit respectée dans certains cas (comme dans le cas du FPAP). Enfin, Mme Rouleau mentionne que le problème d'Armand-Chaput est pris au sérieux par l'arrondissement. Elle affirme que les instances de l'arrondissement interpellées par cette problématique travaillent sur le dossier.

Sur un autre registre, il est demandé si la Ville peut obliger le promoteur à planter des arbres. M. Lauzon répond que, depuis 2007, la modification d'un règlement autorise l'arrondissement à facturer au promoteur la plantation d'arbres dans son projet. Dans le contexte où il est évoqué que les citoyens peuvent contacter Accès Montréal pour demander qu'il y ait plantation d'un arbre devant leur propriété, M. Dallaire affirme qu'il va examiner si cette option est envisageable pour les résidents du FPAP.

**Point 6 – Prochaine rencontre**

Il est déterminé qu'il est préférable de ne pas retenir une date pour la tenue de la cinquième rencontre. Cette rencontre aura lieu en 2012.

**Point 7 – Varia**